

qu'entre celles-ci. En tant que pays développés, nous apportons une aide et un soutien continus aux pays en développement. Nous pensons que les problèmes de caractère transnational, en particulier celui de la prolifération des armes de destruction massive, ne peuvent être résolus que par la coopération internationale. Le partenariat se développera harmonieusement à mesure que s'imposeront des valeurs communes, fondées sur les principes de la liberté politique et économique, des droits de l'homme, de la démocratie, de la justice et de la primauté du droit. Nous pensons que la liberté politique et la liberté économique sont étroitement liées et se renforcent mutuellement et qu'à cette fin, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme sont des critères importants pour l'octroi d'une aide économique.

3. Les pays de l'Europe centrale et orientale et les nouveaux États de l'ex-Union soviétique peuvent à présent saisir des occasions sans précédent, mais sont aussi confrontés à d'immenses défis. Nous leur apporterons notre soutien à mesure qu'ils progressent vers l'instauration de sociétés pleinement démocratiques et vers la liberté politique et économique. Nous les encourageons à créer un cadre constitutionnel et juridique stable pour leurs programmes de réformes et nous saluons leurs efforts de réduction substantielle de la part des dépenses publiques consacrées au secteur militaire.

4. Le Traité signé à Maastricht par les douze membres de la Communauté européenne est une mesure historique sur la voie de l'Union européenne. Sa mise en oeuvre renforcera la stabilité politique du continent européen et offrira de nouvelles chances de coopération.

5. Depuis notre dernière rencontre, la création du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord a renforcé les relations de coopération entre l'Alliance atlantique, les pays de l'Europe centrale et orientale et les États de l'ex-Union soviétique. L'UEO renforce, elle aussi, ses relations avec des pays d'Europe centrale et orientale.

6. La coopération internationale est d'autant plus nécessaire que sont apparus instabilités et conflits nouveaux, dus à une résurgence du nationalisme et à des tensions interethniques. Différends entre communautés et litiges territoriaux

sont réglés par la force, entraînant mort, destructions et déplacements massifs de personnes innocentes dans toute l'ex-Yougoslavie, dans des parties de l'ex-Union soviétique et ailleurs dans le monde.

7. La mise en oeuvre pleine et immédiate de l'ensemble des engagements de la CSCE est essentielle pour instaurer la sécurité et la stabilité en Europe. Tous les États de la CSCE doivent régler leurs différends par des moyens pacifiques et garantir un traitement égal à toutes les minorités. Nous appelons le Sommet de la CSCE à Helsinki à adopter des décisions renforçant les capacités de la CSCE en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de règlement pacifique des différends. Nous appelons également la création d'un forum de coopération en matière de sécurité au Sommet d'Helsinki. À cet égard, nous accueillons favorablement les décisions prises récemment par des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et par les ministres de l'UEO quant au soutien des opérations de maintien de la paix menées sous la responsabilité de la CSCE. Nous apportons notre appui au développement d'un dialogue régulier et fécond entre le Japon et la CSCE sur des questions d'intérêt commun.

8. Dans la région Asie-Pacifique, les structures régionales existantes, telles que les Conférences postministérielles de l'ASEAN et la Coopération économique Asie-Pacifique, ont un rôle important à jouer pour favoriser la paix et la stabilité. Nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle au Cambodge et exhortons toutes les parties intéressées à soutenir l'APRONUC et à préserver le processus de paix encore fragile pour l'amener à une heureuse conclusion.

9. Nous nous félicitons de l'attachement de la Russie à une politique étrangère fondée sur le principe du droit et de la justice. Nous sommes convaincus que cela constitue une base pour l'entière normalisation des relations russo-japonaises par le règlement de la question territoriale.

II

1. La fin de l'affrontement Est-Ouest ouvre des perspectives historiques, mais elle met également en évidence la nécessité urgente de réduire la prolifération des armes nucléaires et autres armes de